

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 15 AVRIL 2026
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 50
Nb. de représentés : 3
Nb. d'absents : 0

L'an deux mille vingt-six, le quinze avril à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 2/19 :

SPL OPUS (Société Publique Locale d'Optimisation des Politiques Urbaines du Sud)
- Désignation des représentants de la commune de Saint-Pierre au sein des organes

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, LAKERMANCE Michèle, NARIA Olivier, NARINSAMY Nadège, OMARJEE Mohammad, DAMOUR Kichena, DERFLA Lisa, RICHARDSON Jackson, SELLY Roger, ARAYE Hélène, VALY Nazir, LABENNE Jennifer, VIENNE Frédéric, TAYLLAMIN Patricia, LAURENCE Dany, KICHENIN Nicole, MAROUDE GOPALLE Valdo, ABLANCOURT Nathalie, LAGARRIGUE Moïse, VAYABOURY Jean Patrick, FIROAGUER Patrick, TAN Willy, RIANI Richard, NASSIBOU Guilaine, AGATHE Chantal, VIRY Pascaline, GOVINDAMAL Frédéric, JUDITH Laurent, SAILLY Sabine, CALOGINE Ketty, ADIGADOU Marina, NAYAGOM Ulrich, LAGARRIGUE Béatrice, AKHOONE Roxana, GOVINDASSAMY POULLE Lilian, MALIDI Mariaty, SUMAC Clément, ALBORA Stéphane, TAILAMEE Caroline, PALIOD Samantha, TECHER Fabrice Louis, POTHIN Henri-Claude, BANDAMA ATIAMA Yvonne, LEBON Jean Laurent, FONTAINE Gaëlle Michelle, K BIDI Emeline, SINIEN Neïma Marie Gabrielle, BOYER EPOUSE DIJOUX Moze, PAPI Lionel, ANDA SITA Jean Gaël.

REPRESENTE (S) :

MM. FONTAINE Emilie (par Monsieur NARIA Olivier), AHO NIENNE Sandrine (par Monsieur LORION David), SARPEDON Jean François (par Madame K/BIDI Emeline).

ABSENTS :

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Lisa DERFLA pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 20 avril 2026 et la convocation du Conseil Municipal faite le 09 avril 2026.



Le Maire,

David LORION

Ag. des de réception en préfecture
0742137441 04 2260408-2026-2-19-DE
Date de transmission : 17/04/2026
Date de réception préfecture : 17/04/2026

Affaire n°2/19 : SPL OPUS (Société Publique Locale d'Optimisation des Politiques Urbaines du Sud) - Désignation des représentants de la commune de Saint-Pierre au sein des organes.

Direction Générale des Services

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la Ville de Saint-Pierre détient 82 % du capital social de la SPL OPUS (Société Publique Locale d'Optimisation des Politiques Urbaines du Sud).

À la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de la Ville appelés à siéger au sein des instances de ladite société, à savoir :

- Quatre représentants au Conseil d'administration ;
- Un représentant à l'Assemblée générale des actionnaires.

A cet effet,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1521-1 et suivants et L.1531-1 ;

Vu le renouvellement du mandat municipal,

Vu les statuts de la Société Publique Locale SPL OPUS ;

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **De DESIGNER Madame AKHOONE Roxana comme représentante permanente de la Ville appelée à siéger à l'Assemblée Générale des actionnaires de la SPL OPUS ;**

- **De DESIGNER parmi les membres du Conseil municipal les 4 représentants de la Ville appelés à siéger au Conseil d'Administration de la SPL OPUS, conformément aux dispositions de l'article L.1524-5 du CGCT :**

- Monsieur TAN Willy
- Monsieur VAYABOURY Jean Patrick
- Monsieur MAROUDE GOPALLE Valdo
- Madame NASSIBOU Guilaine,

- **De PRESENTER la candidature de Monsieur MAROUDE GOPALLE Valdo et de l'AUTORISER à assurer la fonction de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général de la société et à percevoir une rémunération plafond mensuelle liée à la fonction de 2 000 € bruts ainsi que les avantages en nature qui y sont liés ;**

- **D'AUTORISER les représentants de la Ville siégeant au Conseil d'Administration de la SPL OPUS à percevoir les jetons de présence attribués par la société aux administrateurs, dans les conditions fixées par l'Assemblée générale dans la limite d'une enveloppe annuelle maximale de 5 000 € et en fonction de l'assiduité aux réunions du conseil d'administration ;**

- **D'AUTORISER le Maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



David LORION

